

# CERTIFICAT

FENETRES ET PORTES-FENETRES BOIS  
A LA FRANÇAISE, OSCILLO-BATTANTES, FIXES,  
avec imposte.

## COCOON

FCBA atteste la conformité des produits mentionnés sur le présent certificat au référentiel de certification NF297 dans sa version en vigueur dans les conditions prévues dans celui-ci et ses documents associés.

En vertu du présent certificat délivré par FCBA, AFNOR Certification et FCBA accordent respectivement à :

**La société** **ATLANTEM INDUSTRIES SAS**  
**PARC D'ACTIVITÉ LA NIEL – BP 21**  
**FR-56920 NOYAL PONTIVY**  
**Usine de** **FR-49307 CHOLET CEDEX**

le droit d'usage de la marque NF FENETRES BOIS pour les produits objets de ce certificat, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Certificat d'admission n° 297.12.080 du 29 mai 2012

Certificat d'extension n° 297.18.008 du 6 mars 2018

Ce certificat annule et remplace le certificat n° 297.18.003 du 1<sup>er</sup> janvier 2018

*Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.*

*Le certificat en vigueur peut être consulté à l'adresse suivante :*

[http://www.fcba.fr/sites/default/files/produit\\_certification/documents/liste\\_nf297.pdf](http://www.fcba.fr/sites/default/files/produit_certification/documents/liste_nf297.pdf)  
*pour en vérifier sa validité.*

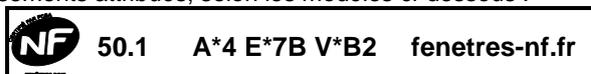
### CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

**Classement A\*E\*V\* :- Fenêtres :** **A\*4 E\*7B V\*B2** (jusqu'à 235 cm)  
**A\*4 E\*6B V\*B2** (jusqu'à 250 cm)  
**- Portes-fenêtres :** **A\*4 E\*7B V\*B2**

**Forces de manœuvre : Classe 1**

**Endurance : Conforme avec 16 mm de verre**

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon les modèles ci-dessous :



Ce certificat comporte 4 pages.

Correspondant (FCBA) :

Rodolphe THÉLU

Tél. : 05.56.43.63.00

Courriel : NF297@fcba.fr

Pour FCBA,  
Le Directeur Certification  
Alain HOCQUET



## MENUISERIES CERTIFIEES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées, et leurs classements. Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-après doivent comporter la marque NF ainsi que les classements attribués.

**Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 50.1**

### 1. PREREQUIS

Les prérequis sont des exigences préalables pour lesquelles les menuiseries certifiées justifient de leur conformité, sur la base de leur conception, de leurs composants et de rapports d'essais en laboratoire. FCBA contrôle le maintien de la conformité aux prérequis lors des audits de suivi.

#### 1.1. Conception

La conception des menuiseries de la gamme, conforme aux normes et DTU qui lui sont applicables, est décrite dans le Dossier Technique de Certification (DTC) :

- **ATLANTEM, COCOON**

#### 1.2. Durabilité des essences de bois et des finitions

La durabilité (naturelle) des éléments en bois est compatible avec leur emplacement et leur mise en œuvre dans les menuiseries certifiées.

La durabilité des finitions est au moins conforme à la durabilité minimale attendue pour le niveau de finition revendiqué.

Les essences de bois et finitions mises en œuvre dans les menuiseries de la gamme sont :

- **BOSSÉ – Protection provisoire transparente et Protection provisoire opaque**
- **CHÊNE – Protection provisoire transparente et Protection provisoire opaque**
- **MOABI – Protection provisoire transparente et Protection provisoire opaque**
- **MOVINGUI – Protection provisoire transparente**
- **SAPELLI – Protection provisoire opaque**

Le niveau « **Protection provisoire transparente** » correspond à une tenue pendant au minimum trois mois à l'extérieur avant de recevoir les couches de finitions ultérieures sur le chantier.

Le niveau « **Protection provisoire opaque** » correspond à une tenue pendant au minimum six mois à l'extérieur avant de recevoir les couches de finitions ultérieures sur le chantier.

#### 1.3. Carrelets lamellés-collés aboutés

La durabilité du collage des carrelets est compatible avec leur emplacement et leur mode de mise en œuvre dans les menuiseries certifiées.

#### 1.4. Panneaux de soubassement

Panneau sandwich d'épaisseur 44 mm, composé de deux faces en contreplaqué de 11 mm et d'une âme en mousse polyuréthane de 22 mm.

## 2. MARQUE NF

La certification NF des menuiseries objet du présent certificat porte sur les caractéristiques suivantes :

- Perméabilité à l'air (A\*)
- Étanchéité à l'eau (E\*)
- Résistance au vent (V\*)
- Forces de manœuvre
- Endurance

Les classes obtenues pour ces caractéristiques sont indiquées en page 1 du présent certificat. Elles sont valables sous réserve des conditions indiquées ci-dessous.

#### 2.1. Entrées d'air

Les entrées d'air mises en œuvre doivent être certifiées NF 205 « Ventilation Mécanique Contrôlée » ou CSTBat 35 « Ventilation Hygroréglable ».

## 2.2. Grille dimensionnelle maximale (sans allège)

Les menuiseries sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés.

Type	H x L tableau (en cm)	S max (en m <sup>2</sup> )
<b>Fenêtre 1 vantail</b>	235 x 100	3,53
	250 x 80	3,00
<b>Fenêtre 2 vantaux</b>	235 x 160	5,64
	250 x 140	5,25
<b>Fenêtre 3 vantaux</b>	235 x 210	7,40
<b>Fenêtre 4 vantaux</b>	235 x 280	9,87
<b>Porte-Fenêtre 1 vantail</b>	235 x 100	3,53
<b>Porte-Fenêtre 2 vantaux</b>	235 x 160	5,64
<b>Porte-Fenêtre 3 vantaux</b>	235 x 210	7,40
<b>Porte-Fenêtre 4 vantaux</b>	235 x 280	9,87
<b>Fenêtre OB 1 vantail</b>	175 x 120	3,15
<b>Fenêtre OB 2 vantaux</b>	215 x 140	4,51
<b>Porte-Fenêtre OB 1 vantail</b>	235 x 100	3,53
<b>Porte-Fenêtre OB 2 vantaux</b>	215 x 160	5,16
<b>Châssis Fixe seul</b>	235 x 280	9,87
<b>Châssis Fixe latéral</b>	235 x 175	6,17
<b>Châssis Fixe en impostes *</b>	175 x 235	6,17

\* avec une hauteur totale maximale de 250 cm

Les performances A\*E\*V\* certifiées sont valables dans la limite d'une surface inférieure ou égale à S max, avec la justification du maintien de la performance V\* pour une dimension supérieure à H et/ou L sur la base d'un essai A\*E\*V\* ou d'une note de calcul du titulaire.